

# Le point sur...

## Le Fonds franco-allemand en pays tiers (Paris, les 18 et 19 février 2010)

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

### ■ Résultats

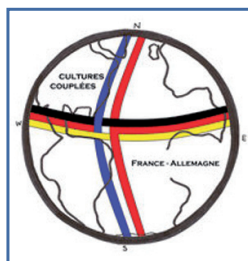
Depuis sa création en 2003, le Fonds culturel franco-allemand en pays tiers a soutenu 516 projets sur les 976 présentés par les missions diplomatiques et les établissements culturels français à l'étranger associés aux Instituts Goethe ou aux consulats allemands.

### ■ Un ambassadeur d'une Europe unie

Le Fonds joue un rôle de médiateur du dialogue interculturel, y compris dans les pays en crise. Plus qu'une initiative franco-allemande, c'est une aide conjointe apportée au développement d'autres pays. En alliant les problématiques de culture et de développement, le Fonds est ainsi, à travers le monde, l'ambassadeur d'une Europe unie autour de la culture.

### ■ Un programme de coopération modèle

Depuis huit ans, ce fonds d'aide aux initiatives culturelles démontre avec succès la capacité de la France et de l'Allemagne à mobiliser leurs réseaux culturels afin de bâtir des projets communs dans le monde entier. Ce programme est l'illustration même de la volonté de coopérer en matière culturelle pour être plus influent et surtout pour exporter un modèle de partenariat performant.



Depuis près de cinquante ans, la coopération franco-allemande s'est construite sur la base d'une réconciliation historique entre deux pays jadis opposés par les guerres (traité de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963). Ce texte rappelle la dimension internationale du couple franco-allemand, moteur de la construction européenne. Cependant, la dimension culturelle de cette coopération n'y était pas explicitement évoquée.

Le Fonds culturel franco-allemand en pays tiers a été créé à l'occasion de la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003. Ce programme illustre la volonté de la France et de l'Allemagne de renforcer leur coopération culturelle, mais aussi et surtout de rendre visible leur engagement en faveur de l'intégration européenne. Il s'agit, en effet, de mettre en valeur la coopération entre les deux pays à l'aide de projets de partenariats concrets sous la forme d'événements culturels en arts visuels, arts de la scène, cinéma, audiovisuel, sport, débats d'idées ou littérature.

### Ce qu'il faut savoir

■ *La circulaire commune pour les « Programmes culturels franco-allemands en pays tiers » des ministères des Affaires étrangères allemand et français, envoyée chaque année aux établissements culturels français et allemands à l'étranger, souligne plusieurs critères auxquels les projets doivent répondre :*

- *les manifestations doivent mettre en avant le partenariat franco-allemand, elles doivent impliquer une participation effective dans le pays hôte, s'inscrire dans la durée et être réalisées en partenariat avec des partenaires locaux ;*
- *les manifestations culturelles dans « le domaine des beaux-arts et des arts du spectacle », celles « visant à promouvoir l'apprentissage de l'allemand et du français » et les actions « visant à intensifier les échanges et les rencontres au niveau des écoles et des établissements d'enseignement supérieur » sont privilégiées.*

■ *Pour mettre en œuvre ces projets, les établissements concernés doivent transmettre leur dossier aux deux ministères des Affaires étrangères. Les demandes sont étudiées par un jury présidé par les directeurs généraux de la culture des deux ministères et composé de personnalités françaises et allemandes du monde de la culture et des médias. Il sélectionne ensuite les propositions qui correspondent le mieux à l'esprit du programme.*



Le  
point  
sur...

## Le Fonds franco-allemand en pays tiers (Paris, les 18 et 19 février 2010)

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

■ Cette année la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) a accueilli le comité mixte de la 8<sup>e</sup> édition du Fonds franco-allemand en pays tiers (FFA).

■ Sous la double présidence de Delphine Borione (directrice de la politique culturelle et du français) et de Michael Zenner (directeur des affaires culturelles du ministère allemand des Affaires étrangères), le jury composé de 12 personnalités (*voir encadré*) a examiné les 105 projets présentés par les établissements des réseaux culturels français et allemand provenant de 85 pays.

■ À l'issue de ces deux commissions, un **budget global de 460 000 €** (contre 453 450 € en 2009) a permis de soutenir **59 projets dans 53 pays**.

■ Entre autres manifestations retenues, on peut souligner le projet de restauration d'instruments et de préservation du patrimoine musical en Arménie, impliquant les meilleurs experts allemands et français de fac-

ture instrumentale ; le projet INCAPS (Intercultural Network for Contextual Art in the Public Space), à Cuba, qui a pour objectif de créer une plateforme de coopération et d'échange autour des pratiques artistiques dans l'espace public ; ou encore la promotion aux États-Unis d'un modèle réussi de coopération culturelle européen, celui de l'Atelier Ludwigsbourg-Paris, dans les secteurs de la production et de la distribution cinématographique.

■ S'inscrivant dans la durée, certains projets comme IMA-GeIN'AIR au Kosovo, festival de films en plein air, ou encore Feldstärke 2010, ateliers pour étudiants diplômés d'écoles d'art au 104 (Paris), Zollverein (Essen) et Cuma, à Istanbul, ont également bénéficié d'un soutien renouvelé du Fonds.

■ Les pays de la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient se sont distingués par leur créativité. Le jury a choisi de soutenir les projets présentés par les établissements basés en Algérie, en Syrie, à Bahreïn,

en Égypte, au Yémen, en Iran, en Irak, en Jordanie, au Maroc ou à Jérusalem. Ainsi, les parcs Minarat et Sami Abdul Rahman à Erbil, au Kurdistan d'Irak, s'ouvriront pour la première fois au théâtre de rue avec des activités de formation menées par des professionnels locaux et des troupes de théâtre allemande et française. Le Yémen accueillera un projet autour de la mode, avec ateliers, défilés et exposition au Musée national de Sana'a. L'Egyptian Connection à Alexandrie et au Caire accueillera une rencontre dans le domaine du hip-hop qui participera à la création d'une plateforme musicale tripartite avec l'Égypte.

■ Le projet itinérant « Bibliobus et animations autour du livre », présenté par Jérusalem pour les Territoires palestiniens (Cis-jordanie et Gaza) et visant à favoriser l'accès des écoles à la littérature de jeunesse internationale, a remporté l'unanimité du jury pour son originalité et sa pertinence dans un contexte particulièrement difficile.

### ■ Membres du jury 2010

■ **Jury extérieur** : **Nele Hertling**, présidente HCCFA bureau allemand, vice-présidente de l'Akademie der Künste, Berlin ; **Dr. Andrea Zell**, Institut Goethe, Munich ; **Stefan Geifes**, coordinateur scientifique, Institut historique allemand, Paris ; **Vicky Sommet**, RFI, directrice déléguée à la Direction des affaires internationales, chargée de la Francophonie ; **André de Margerie**, ARTE France, directeur des relations internationales ; **Mickaël Faure**, commissaire d'exposition (ancien responsable du Bureau des arts plastiques à Berlin).

■ **Jury de l'Auswärtiges Amt (AA) et du MAEE** : **Michael Zenner**, adjoint au directeur général des affaires culturelles et de la communication, en charge de la communication, AA ; **Christoph Blosen**, conseiller, Bureau du plénipotentiaire chargé de la coopération culturelle franco-allemande, AA ; **Tina Breuer**, chargée de mission, Direction culture et communication, AA ; **Delphine Borione**, directrice de la politique culturelle et du français ; **Alain Fohr**, sous-directeur de la diversité culturelle et du patrimoine mondial ; **Cécile Peyronnet**, responsable du pôle des politiques artistiques.

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats  
Sous-direction de la diversité culturelle et du patrimoine mondial

Contact → **Corinne Micaelli** : [corinne.micaelli@diplomatie.gouv.fr](mailto:corinne.micaelli@diplomatie.gouv.fr)  
27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15

